



CAHIER D'ACTEUR

CAHIER N°37 • 08-12-2011

CE PROJET PHARAONIQUE EST-IL BIEN RAISONNABLE DANS LE CONTEXTE ACTUEL DE CRISE ÉCONOMIQUE DONT LE COÛT EXORBITANT EST SUPPORTÉ PAR UN FINANCEMENT ESSENTIELLEMENT PUBLIC ?



ASSOCIATION LOCALE UFC-QUE CHOISIR DE LUNEL

L'Association locale UFC-QC de LUNEL, antenne de la Fédération Nationale UFC-Que Choisir indépendante de l'Etat, des syndicats, des producteurs et des distributeurs, est un organisme régi par la loi 1901, animé par des consommateurs bénévoles et militants. Nous intervenons pour nos adhérents, afin de les aider à résoudre un éventuel litige avec un professionnel ou un particulier. Notre mission est d'agir dans le cadre d'un consumérisme global.

Nous sommes également agréés dans le domaine de l'environnement, et représentons les consommateurs dans différentes autorités publiques (CLIS de l'incinérateur de Lunel Viel, et autres instances départementales et régionales)

Coordonnées :

LUNEL 48 avenue Gambetta
Tél/Fax : 04 67 71 33 26
ufcqc.lunel@free.fr
Présidente : Janine ROUYER
Réfèrent Environnement :
Yves SUZINEAU

Ce projet est présenté comme un "projet de sécurisation de l'eau urbaine et agricole" mais sans aucun bilan préalable des ressources. Restent de trop nombreuses incertitudes sur le montant réel de l'investissement, sur les coûts de fonctionnement des réseaux, la participation des différents bailleurs avec, à la clef, des doutes sur son utilité réelle et sa rentabilité sur le long terme.

BRL écrit "*la ressource est sécurisée et disponible*" avec cet apport d'eau du Rhône.

- *Sécurisée* en quantité ou en qualité ? Comment peut-on écrire que cette eau est sécurisée alors que l'eau du Rhône est gravement polluée par les rejets des activités agricoles, urbaines et les risques industriels.

Pour mémoire, un événement nucléaire en 2008 a déversé 74kg d'uranium dans le Rhône (contribution de M. ANGLES du Syndicat général de l'agroalimentaire du Gard et Lozère)

Sur les normes de qualité de l'eau du Rhône, le constat de la CRIIRAD est ignoré, qui dénonce que tous les produits chimiques ne sont pas recherchés (radon 222, uranium...) par les autorités sanitaires.

- *Disponible*. L'approvisionnement du réseau n'est pas garanti sur le long terme.

Compter sur une alimentation venant des Alpes, c'est ignorer le caractère inéluctable du changement climatique. Selon les experts, les températures ne cessant d'augmenter, la diminution de l'enneigement et la fonte des glaciers vont perturber les régimes hydrauliques des fleuves qui ont leurs sources dans les Alpes.

On semble avoir négligé la baisse constatée du débit et niveau du lit du Rhône avec des remontées de sel en période d'étiage comme en témoigne le Président du Syndicat des riziculteurs de France dans sa contribution.

L'INTÉRÊT D'AQUA DOMITIA

CE SONT BEAUCOUP DE PROMESSES AU MONDE AGRICOLE. Le modèle agricole d'une agriculture intensive forte consommatrice d'eau n'est pas souhaitable. Il conviendrait d'orienter l'agriculture sur des espèces végétales adaptées au climat méditerranéen, moins gourmandes en eau.

D'autant que cette "offre d'eau" serait une incitation à renoncer aux pratiques "d'économie d'eau" qui émergent enfin de la part des particuliers, des agriculteurs, des communes et des villes, et un retour au gaspillage passé. Ce qui serait irresponsable.

L'idée d'arroser la vigne (sauf en période de plantation, ce qui est marginal) ne peut justifier ce projet disproportionné à la charge de la collectivité mais en faveur d'un nombre limité d'exploitants qui risquent de perdre l'appellation AOC.

D'autant que, selon les résultats du **recensement agricole sur la viticulture** publiés le mardi 29/11/2011, le nombre des exploitations viticoles en France a diminué de 25% en dix ans, tandis que la surface consacrée à la vigne a, elle aussi, baissé, la région Languedoc-Roussillon étant la première touchée.

CE PROJET RÉPOND PLUTÔT À UNE LOGIQUE D'URBANISME INTENSIF. et nous sommes opposés à une attractivité forcée lorsque les ressources ne le permettent pas.

Car, l'argument "agriculture" n'est qu'un leurre que beaucoup ont dénoncé (voir le cahier d'acteurs N° 16 de la Confédération Paysanne).

La région doit repenser son modèle de développement urbain et touristique, pour éviter cette frénésie de la construction, comme en Espagne où les conséquences du "déficit urbanistique" sont visibles sur des kms de côte largement bétonnées avec de nombreux appartements qui n'ont pas trouvé preneur : crise européenne oblige.

Nous sommes contre le tourisme intensif à forte consommation, demande d'assainissement supplémentaire, pollution des bassins (étang de Thau, pisciculture) avec trop de pression humaine sur l'environnement.

SUR LE PLAN DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE : Nous adhérons pleinement à la position du 18 octobre prise par le CRPME "comité régional des pêches maritimes et des élevages marins" en Languedoc-Roussillon, qui "*appelle à la raison et demande l'abandon du projet*" devant ce risque démesuré de pollution par l'eau du Rhône.

Nous sommes très attachés au développement de la culture BIO qui interdit d'arroser les cultures avec de l'eau polluée qui polluera les sols. Cela conduira, et a déjà conduit, à la perte du label Bio par les maraîchers

qui utiliseraient l'eau du Bas-Rhône.

Le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) a aidé 150 exploitations pour 7M€ d'investissement en faveur du Bio.

Ce projet réduirait ce financement à néant : du pur gaspillage !

D'AUTRES ÉTUDES AURAIENT DÛ PRÉCÉDER ET PRÉVALOIR, AVANT LA PRÉSENTATION DU PROJET

L'ÉVALUATION EN AMONT des besoins réels et des ressources locales ainsi que l'optimisation de celles-ci restent insuffisantes pour pouvoir justifier valablement ce projet.

Il est préférable de s'appuyer sur ces ressources plutôt que d'aller chercher l'eau du Rhône.

Son mélange aux eaux propres de notre région (eaux souterraines ou de surface), dans le seul but d'abaisser le taux de pollution jusqu'au respect des normes, est contraire à la raison.

Polluer ce qui est propre est une aberration intellectuelle, économique et environnementale.

Cette pratique montre, à l'évidence, que le projet est principalement tourné vers le profit pour BRL, au détriment de l'intérêt général, tant sur la santé publique que sur le développement durable.

LA QUESTION DES PERTES EN EAU dans la gestion des réseaux n'est pas assez prise en compte par les entreprises privées à qui sont confiés les réseaux. Logique commerciale ?

Pourquoi BRL n'a-t-elle pas entretenu régulièrement ses réseaux par le passé ? Le profit eut été moindre ?

Il se perdrait jusqu'à 50% de l'eau distribuée.

BRL et la Région favorisent "l'apport d'eau" au détriment de "l'économie d'eau" au prétexte que le coût d'investissement au départ serait inférieur, pour ensuite un coût au m³ similaire.

Mais : - quid des emplois que ces travaux pourraient induire ?

- quid de l'esprit du Grenelle 2 dans cette solution qui favorise le gaspillage en lieu et place d'une gestion durable de la ressource en eau ?

D'autre part, que font élus et délégataires, du respect de certaines directives gouvernementales ?

La loi du 12 juillet 2010 (Grenelle 2) imposait aux préfets de "fixer des objectifs de rendement des réseaux des collectivités".

A l'écoute des débats de la CNDP, nous apprenons que, plus de 17 mois après, la Région n'a toujours pas

respecté cette obligation pour réduire les pertes d'eau. Pourquoi ? C'est pourtant **LA** priorité.

Il est inacceptable de renforcer le pompage des ressources aux dépens de leur sauvegarde.

En respect de la loi sur l'eau et du Grenelle 2 de l'environnement, il est impératif de se tourner vers une politique d'**économie** de l'eau et non **offrir toujours plus**, en puisant dans les ressources, aux frais du contribuable.

UNE SOLUTION PLUS RESPECTUEUSE DE CES PRINCIPES VERRAIT LE PROBLÈME DIF- FÈREMENT. Il ne faut pas se cantonner au "manque d'eau" ponctuel, il faut trouver un juste équilibre dans la région, entre "excès d'eau" (crues sévères) et manque d'eau (étiages sévères).

Il est possible de favoriser la récupération de l'eau de pluie par la conception de bassins de rétention, et de perfectionner l'acheminement des eaux de la Montagne noire, du Salagou, Canal du midi, Pyrénées audoises, Bassin Adour/Garonne vers la plaine littorale.

Selon les partenaires locaux, la gestion de l'eau du Salagou (100Mm³) pourrait apporter autant d'eau que le projet Aqua Domitia. Le dossier BRL estime 10 à 30Mm³ de réserves dans le karst de Pouzols.

Par ailleurs, dans le même sens, les Ministères de l'agriculture et de l'écologie ont annoncé le 16 novembre 2011 "*un plan d'adaptation de la gestion de l'eau*", de plus de 100 millions d'euros sur 5 ans pour favoriser une meilleure gestion de l'eau par le secteur agricole. Ce plan vise dans un premier volet à faciliter la création et réalisation d'une capacité de stockage supplémentaire de l'ordre de 40 millions de m³, favorisant l'émergence et la réalisation de projets de retenues. Le second volet aura pour objectif de réduire les volumes d'eau prélevés en implantant des cultures plus économes en eau."

CES PROJETS DE SÉCURISATION ET ÉCONOMIE DES RESSOURCES subventionnés par l'Europe et l'Etat auraient moins d'incidence sur le budget régional et les impôts locaux, contrairement au projet Aqua Domitia.

En effet, on ne peut rien attendre de plus de la part de l'Etat ou de l'Europe, **localement**, en cette période de crise généralisée où le seul crédo est "le retour à l'austérité" avec pour conséquence un désengagement général suivi par une fiscalité galopante.

La diminution récurrente des dotations de l'Etat et le refus de l'Europe de cofinancer le projet font retomber le coût sur la Région et les collectivités, avec une augmentation exponentielle des taxes locales, déjà trop importantes.

Chaque jour amène son lot de dispositions gouvernementales qui abaissent inexorablement le pouvoir

d'achat des ménages.

D'autre part, la situation de l'emploi s'aggrave au fur et à mesure: pertes de milliers d'emplois, plans sociaux en prévision ou en cours dans l'industrie automobile, la Banque, les compagnies maritimes.

Pourquoi vouloir intensifier le tourisme balnéaire, la Région étant déjà incapable à ce jour, de répondre aux besoins présents ? A preuve du contraire, le problème du traitement des ordures ménagères est dans l'impasse, pourquoi aggraver la situation ?

Selon le bilan régional de l'ADEME de 2009, l'insuffisance de capacité d'élimination régionale a conduit à traiter hors du Languedoc-Roussillon 21% des ordures ménagères. Et la situation actuelle de la station de méthanisation AMETYST est bien loin d'apporter le secours attendu, au vu de son dysfonctionnement.

Enfin, la création de zones humides pour le recyclage de l'eau est économe et plus écologique.

En conclusion, l'intérêt d'Aqua Domitia n'est pas prouvé devant ces constatations.

RÉSUMÉ NON EXHAUSTIF DES RISQUES DU PROJET :

- coût exorbitant et imposition locale galopante pour les consommateurs.
- financement public pour des intérêts privés : BRL société marchande + promoteurs + coalition d'intérêts public/privé par la gestion des réseaux confiée à des entreprises privées + nombre limité d'exploitants agricoles.
- pollution certaine des nappes phréatiques par l'arrosage avec de l'eau brute polluée
- en tant que pourvoyeur d'eau, ce projet est une entrave à la maîtrise des consommations par les foyers, les communes et les villes, les agriculteurs.
- urbanisation nouvelle autour des vignes, voire même sur des terrains inondables
- des conditions très favorables pour une éventuelle future exploitation des gaz de schiste
- préjudice d'image car la notoriété des produits "Sud de France" serait mise à mal devant cet emploi d'eau polluée
- le taux de chômage de la région Languedoc-Roussillon et la pauvreté sont supérieurs à la moyenne nationale, ce qui doit remettre en question le modèle actuel de développement économique et d'aménagement du territoire.
- la vocation de la région devrait se tourner vers un développement industriel plutôt que touristique.

CONCLUSION



L'UFC-QC s'oppose fermement à ce projet qui va à l'encontre de sa mission consumériste.

- 1 • Ce projet pharaonique, inadapté au contexte actuel de crise économique, pèsera lourdement sur le budget des ménages.
- 2 • Il donne priorité à l'intérêt marchand de BRL, au détriment des besoins réels de la région qui devrait envisager un développement économique raisonné avec protection des ressources
- 3 • A la lecture des différentes contributions, il semblerait qu'une gestion concertée et économe des ressources locales serait suffisante et moins onéreuse.
- 4 • L'UFC-QC considère que les collectivités territoriales doivent garder la maîtrise de la gestion des réseaux de distribution d'eau.

Il est regrettable que les élus aient délégué à des intérêts privés cette gestion plus chère pour le consommateur. Et malheureusement, le contrat actuel de la délégation de service de la Région à BRL ne prendra fin qu'en 2031. Quel espoir au delà ?

CE CAHIER A ÉTÉ PRÉPARÉ DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC "AQUA DOMITIA"
CPDP Aqua Domitia • La Coupole Sud • 329, rue Léon Blum • 34000 Montpellier
Tél. 04 99 54 96 80 • Fax. 04 99 54 96 85
Mail : contact@debatpublic-aquadomitia.org • <http://www.debatpublic-aquadomitia.org/>

Où ?

